

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI
et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE VENACO

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 21 février 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur François Félicien BATESTI, Retraité, époux de Madame Odile Ange Paule SCHORTER, demeurant à YZEURES-SUR-CREUSE (37290) impasse Mado Robin, né à LYON 3ÈME ARRONDISSEMENT (69003) le 13 mars 1934, veuf de Madame Odile Ange Paule SCHORTER.

Il a possédé depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) par jonction des possessions suite aux décès de son père Monsieur François BATESTI, époux de Madame Marie Félicité GIACOBBI, demeurant à VENACO (20231), né à VENACO (20231), le 10 mars 1895, marié à la mairie de VENACO (20231) le 27 janvier 1921 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts et décédé à AJACCIO (20000), le 25 décembre 1964, puis son épouse Madame Marie Félicité GIACOBBI, demeurant à VENACO (20231), née à VENACO (20231), le 26 février 1903, veuve de Monsieur François BATESTI et décédée à AJACCIO (20000), le 15 décembre 1978,

les biens et droits immobiliers suivants :

Sur la commune de VENACO (20231), les parcelles de terre cadastrés section AC numéro 381 lieudit Saint Michel pour une contenance de 10a 42ca, section AC numéro 382 lieudit Saint Michel pour une contenance 07a 20ca et section B numéro 683 lieudit Pilusella pour une contenance de 76a 95ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr